SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Soirée des parlementaires SSE

Berne, le 2 mars 2026



Ordre du jour

1. Deux années de plan d’action sur la pénurie de logements
2. Dossier important de la session

SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

1. Deux années de plan d’action sur la pénurie de logements

La CER-N est sur la bonne voie afin que les cas particuliers soient examinés au regard des chiffres du marché.

Nos trois intervenants



Martin Tschirren
directeur de l’Office fédéral du logement



Luc Frutiger
copropriétaire et coprésident
CA groupe Frutiger



Gian-Luca Lardi,
président central de la Société Suisse des Entrepreneurs

Office fédéral du logement

Martin Tschirren, directeur de l'Office fédéral du logement

1) L'offre continue de baisser en matière de logement

2) Thèmes centraux du plan d'action contre la pénurie de logements; densification vers l'intérieur, procédures et logements abordables

3) Des propositions existent pour:
 - des procédures de planification et d'autorisation de construire plus efficientes
 - le processus de pesée des intérêts
 - des procédures d'autorisation à deux étapes
 - promouvoir une construction de logements qui soit d'utilité publique

Promoteurs immobiliers et entrepreneurs de la construction

Luc Frutiger, copropriétaire/coprésident du CA du groupe Frutiger

1. Des espaces de vie et d’habitation attrayants contribuent à la qualité de vie en Suisse

2. Une réglementation excessive conduit à la paralysie

1. Pour atteindre le zéro émission nette, nous devons faciliter les rénovations et non les empêcher pour des raisons de planification

Propositions de la SSE contre la pénurie de logements

Gian-Luca Lardi, président central de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)

Permettre la construction de logements

Accélérer les procédures

Accélérer les procédures de planification et d'autorisation

Adapter la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions à la densification vers l'intérieur

Déréglementer le droit de la construction

Plus de 140 000 réglementations dans le droit de la construction

«Droit souple» en plus (directives, normes, etc.)

Clauses *sunset* et *one-in-one-out*

Réduire à l'essentiel les oppositions

Réduire le nombre de personnes habilitées à faire opposition

Réduire les motifs d'opposition

Empêcher les oppositions abusives par l'imposition de frais

Poursuivre l'aménagement du territoire

Réduire l'application de l'ISOS

Réduire les inventaires ISOS

Actualiser tous les 5 ans la planification des zones à bâtir

Créer des «zones blanches» dans les plans directeurs

Nouvelles approches

- Disposition d’urgence: définir des zones d’urgence; si le taux de vacance est inférieur à 1% (canton/communes), le degré d’utilisation et d’autres prescriptions sont suspendues jusqu'à ce que la situation d’urgence soit résolue.
- Actualiser la planification des zones à bâtir tous les 5 ans (et non plus 15).
- Clause *one-in-one-out*
- Clause de caducité (*sunset*) pour les nouvelles réglementations
- Allègement des lois cantonales sur l'aménagement du territoire et les constructions concernant les dispositions qui empêchent la densification vers l’intérieur.

SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

3. Dossier de la session

25.4638 Motion Wicki:
Adapter les seuils d’achat afin de renforcer l’économie suisse

- Les seuils n’ont pas été ajustés depuis 2019 alors que les prix à la consommation ont augmenté de 7% et ceux de la construction de 15%.

- La motion demande donc:
 - de réhausser les seuils d’achat
 - d’adopter une méthode prévisible et transparente



25 063 Programme d’allégement budgétaire 2027

- Pas de réduction dans le FIF ni le FORTA (mesure 39 selon le Conseil des États et minorité II CdF-N, renonciation à la mesure 13)
- Pas de réduction plus importante de la formation professionnelle que de la formation académique (mesures 6, 7, 26, 27 et 28 selon le Conseil fédéral)
- Réduction du Programme Bâtiments et suppression des incitations inappropriées à des effets d’aubaine (mesure 52 selon le Conseil des États et majorité de la CdF-N)

Recommandations de la SSE

Aperçu de la session



Lien:
https://baumeister.swiss/fr/politique-et-medias/les-sessions/

Questions et renseignements

Lukas Oesch, chef du département Politique et communication
Tél. 079 394 66 39, lukas.oesch@baumeister.ch

Louis Ducret, Politique climatique, énergétique et environnementale
Tél. 058 360 77 01, louis.ducret@entrepreneur.ch

Matthias Engel, Droit du travail et assurances sociales, infrastructure
Tel. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Romana Heuberger, Aménagement du territoire et logement
Tél. 058 360 76 36, romana.heuberger@baumeister.ch

Martin Maniera, Économie et finances
Tél. 058 360 76 40, martin.maniera@baumeister.ch

